



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE
LA COLLECTIVITE DE CORSE**

TOME SPECIAL N°5

**MOIS DE
DECEMBRE
2021**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DECEMBRE 2021 TOME SPECIAL

SOMMAIRE

Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

MANDATS SPECIAUX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE, DES MOYENS GENERAUX ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE.

- Mandat n°2021-19233 en date du 13 décembre 2021, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p5
- Mandat n°2021-19234 en date du 13 décembre 2021, donnant mandat à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p6
- Mandat n°2021-19235 en date du 13 décembre 2021, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p7
- Mandat n°2021-19236 en date du 13 décembre 2021, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p8
- Mandat n°2021-19237 en date du 13 décembre 2021, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p9
- Mandat n°2021-19238 en date du 13 décembre 2021, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p10
- Mandat n°2021-19239 en date du 13 décembre 2021, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p11

- Mandat n°2021-19240 en date du 13 décembre 2021, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p12
- Mandat n°2021-19241 en date du 13 décembre 2021, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p13
- Mandat n°2021-19242 en date du 13 décembre 2021, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p14
- Mandat n°2021-19243 en date du 13 décembre 2021, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p15
- Mandat n°2021-19244 en date du 13 décembre 2021, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p16
- Mandat n°2021-19245 en date du 13 décembre 2021, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p17
- Mandat n°2021-19246 en date du 13 décembre 2021, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p18
- Mandat n°2021-19247 en date du 13 décembre 2021, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p19
- Mandat n°2021-19248 en date du 13 décembre 2021, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors de la signature d'un acte de cession.....p20

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES AFFAIRES FINANCIERES, EUROPEENNES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES.

- Arrêté n°2021-19291 en date du 14 décembre 2021, portant autorisation de recourir à une ligne de trésorerie, auprès de la Banque Postale.....p22

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
EN CHARGE DU PATRIMOINE DE
LA COLLECTIVITE, DES MOYENS
GENERAUX ET DE LA
COMMANDE PUBLIQUE

2021 - 19233

MANDAT SPECIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Sandrine POGGI - GONDOUIN, notaire à BASTIA, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE et _____, acquéreur de la parcelle cadastrée C 1645 d'une superficie de 19a 88ca, sise sur le territoire de la commune de BORGIO, pour un montant total de **2 176.86 € (deux mille cent soixante-seize euros et quatre-vingt-six centimes)**, et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaisés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre BORGIO et Vescovato.

Fait à Bastia, le **13 DEC. 2021**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

MANDAT SPECIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Sophie MAMELLI, notaire à SAINT FLORENT, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE et _____ acquéreur des parcelles cadastrées C 1232, C 1234, C 1655 et C 1656 d'une superficie totale de 93a 16ca, sises sur le territoire de la commune de BORGGO, pour un montant total de **10 666,62 € (dix mille six cent soixante-six euros et soixante-deux centimes)**, et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaissés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato.

Fait à Bastia, le **13 DEC. 2021**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

MANDAT SPECIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Elodie SAISSET, notaire à BASTIA, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE,

acquéreurs des parcelles cadastrées C 544 et C 1653 d'une superficie totale de 78a 41ca, sises sur le territoire de la commune de BORGIO, pour un montant total de **9 343,64 € (neuf mille trois cent quarante-trois euros et soixante-quatre centimes)** et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaissés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato.

Fait à Bastia, le **13 DEC. 2021**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,

Gilles SIMEONI

2021 - 19236

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, notaire à Bastia, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE et _____ acquéreur des parcelles cadastrées C1639 et C1682 d'une superficie totale de 40a 42ca, sises sur le territoire de la commune de BORGGO, pour un montant total de **4042.30 € (quatre mille quarante-deux euros et trente centimes)**, et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaissés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato.

Fait à Bastia, le **13 DEC. 2021**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

MANDAT SPECIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, notaire à Bastia, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE et acquéreur de la parcelle cadastrée C 1651 d'une superficie totale de 20a 38ca, sise sur le territoire de la commune de BORGIO, pour un montant total de **2 231.61 € (deux mille deux cent trente et un euros et soixante et un centimes)**, et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaissés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato.

Fait à Bastia, le

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,

Gilles SIMEONI

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, notaire à Bastia, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE et acquéreur de la parcelle cadastrée AS 135 d'une superficie totale de 65a 36ca, sise sur le territoire de la commune de BORGGO, pour un montant total de **6 202,66 € (six mille deux cents deux euros et soixante-six centimes)**, et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaissés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato.

Fait à Bastia, le **13 DEC. 2021**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

MANDAT SPECIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Pierre GABRIELLI, notaire à Borgo, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE et _____ acquéreur des parcelles cadastrées section C, n° 226, 234, 1621, 1622, 1628, 1632, 1634, 1636, 1637, 1684, 1689 et 1690 d'une superficie totale de 4ha 42a 63ca, sises sur le territoire de la commune de BORGGO, pour un montant total de **52 905,47 € (cinquante-deux mille neuf cent cinq euros et quarante-sept centimes)**, et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaissés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato.

Fait à Bastia, le 13 DEC. 2021

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,

Gilles SIMEONI

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Thomas LEANDRI, notaire à Bastia, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE et

l'acquéreur de la parcelle cadastrée AR 313, d'une superficie totale de 38a 91ca, comprenant deux bâtis et sise sur le territoire de la commune de BORGIO, pour un montant total de **262 000 € (deux cent soixante-deux mille euros)**, et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaisés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato.

Fait à Bastia, le **13 DEC. 2021**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Marie-Louise CIAVALDINI, notaire à Calenzana, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE et _____ acquéreur des parcelles cadastrées A 2451 et A 2448 d'une superficie totale de 6a 97ca, sises sur le territoire de la commune de BORGGO, pour un montant total de **662,15 € (six cent soixante-deux euros et quinze centimes)** et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaissés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato.

Fait à Bastia, le **13 DEC. 2021**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, notaire à BASTIA, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE et

acquéreur de la parcelle cadastrée BA 446 d'une superficie totale de 1a 16ca, sise sur le territoire de la commune de LUCCIANA, pour le prix de **1 € (UN) symbolique (sa valeur vénale étant de deux cents euros)** et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaissés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato.

Fait à Bastia, le 13 DEC. 2021

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Marthe POGGI, notaire à BASTIA, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE et . acquéreur de la parcelle cadastrée BD 280 (issue de BD 97), d'une superficie de 1ha 25a 37ca, sise sur le territoire de la commune de LUCCIANA, pour un montant total de **15 665 € (quinze mille six cent soixante-cinq euros)**, et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaissés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato.

Fait à Bastia, le **13 DEC. 2021**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

MANDAT SPECIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Roger TAFANI, notaire à MONTE, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE et _____, acquéreur de la parcelle cadastrée A 2047, d'une superficie totale de 1ha 30a 46ca, sise sur le territoire de la commune de VESCOVATO, pour un montant total de **20 221.00 € (vingt mille deux cent vingt et un euros)**, et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaissés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato.

Fait à Bastia, le **13 DEC. 2021**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

MANDAT SPECIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Elodie SAISSET, notaire à BASTIA, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE et _____, acquéreur des parcelles cadastrées A 1899, A 1901, A 1903, A 1905, d'une superficie totale de 1ha 36a 77ca, sises sur le territoire de la commune de VESCOVATO, pour un montant total de **16 987.00 € (seize mille neuf cent quatre-vingt-sept euros)**, et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaissés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato.

Fait à Bastia, le **13 DEC. 2021**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Elodie SAISSET, notaire à BASTIA, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE et _____, acquéreur des parcelles cadastrées A 78, A 1907 et A 1909, d'une superficie totale de 95a 53ca, sises sur le territoire de la commune de VESCOVATO, pour un montant total de **11 865.00 € (onze mille huit cent soixante-cinq euros)**, et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaissés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato.

Fait à Bastia, le **13 DEC. 2021**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

2021-19247

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, notaire à Bastia, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE et acquéreur des parcelles cadastrées A 1921 et A1923, d'une superficie totale de 17a 54ca, sises sur le territoire de la commune de VESCOVATO, pour un montant total de **2 179.00 € (deux mille cent soixante-dix-neuf euros)**, et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaissés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato.

Fait à Bastia, le **13 DEC. 2021**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Marie-Louise CIAVALDINI, notaire à CALENZANA, lors de la signature de l'acte de cession entre la COLLECTIVITE DE CORSE,

acquéreurs de la parcelle cadastrée A 1933 d'une superficie totale de 55a 81ca, sise sur le territoire de la commune de VESCOVATO, pour un montant total de **6 932,00 € (six mille neuf cent trente-deux euros)**, et ce dans le cadre de rétrocessions ou cessions de délaissés qui ne revêtent plus d'intérêt pour l'exploitation de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato.

Fait à Bastia, le **13 DEC. 2021**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN
CHARGE DES AFFAIRES FINANCIERES,
EUROPEENNES ET DES RELATIONS
INTERNATIONALES

Arrêté n° 2021-18297**Le Président du Conseil exécutif,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°21/117 AC du 22 juillet 2021 relative à l'élection du Conseil Exécutif de Corse et de son Président.

Vu la délibération N°21/118 AC du 22 juillet 2021 portant délégation d'attribution au Président du Conseil Exécutif de Corse.

Vu l'arrêté N°2021-15429 du 30 octobre 2021 portant délégation de signature donnée à Madame la Directrice Générale des Services par intérim au nom du Président de l'Exécutif de Corse.

Vu la délibération n° 21/056 AC en date du 25 mars 2021 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021 ;

Vu la délibération n° 21/192 AC du 18 novembre 2021 portant approbation du budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021 et notamment son article 4 autorisant le président du conseil exécutif à réaliser une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant maximum de 80 000 000 € ;

Vu le contrat de la Banque postale pour une ligne de trésorerie d'un montant de 40 000 000 € en date du 25 novembre.

DECIDE

Article 1^{er} : de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 40 000 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Prêteur** : La Banque Postale
- **Objet** : Financement des besoins ponctuels de trésorerie
- **Nature du produit** : Ligne de trésorerie utilisable par tirages
- **Montant maximum** : 40 000 000 €
- **Durée du contrat** : 364 jours
- **Date d'effet du contrat** : le 14 décembre 2021
- **Date d'échéance du contrat** : le 13 décembre 2022
- **Taux applicable** : Taux fixe 0.36% l'an
- **Taux effectif Global** : 0.46% l'an – Taux donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
- **Base de calcul** : 30/360 jours

- **Garantie :** Néant
- **Commission d'engagement :**
40 000.00 EUR, soit 0.10% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

Commission de non-utilisation :

0.00% si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50.00% , 0.05% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50.00% et inférieur à 65.00%, 0.10% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65.00% et inférieur à 100.00% Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum.

Elle est payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.

- **Modalités d'utilisation :**

L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Virement de trésorerie privilégiée. Date de réception de l'ordre en J avant 9h30 pour exécution en J.

- **Modalités de remboursement :**

Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation.

Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.

Article 2 :

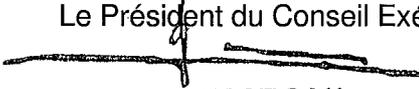
Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la banque postale, et est habilité à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Service de la Collectivité de Corse et Monsieur le payeur de Corse sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio le, 14/12/2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse


Gilles SIMEONI

Palazzu di a Cullettività di Corsica Hôtel de la Collectivité de
22, corsu Grandval 22, cours Grandval
BP 215 – 20187 Aiacciu cedex 1 BP 215 – 20187 Aiacciu cedex 1

Accusé de réception en préfecture
03A-200076958-20211214-2021-19291-BF
Date de télétransmission : 14/12/2021
Date de réception préfecture : 14/12/2021

LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECEUIL

PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

OU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

22 COURS GRANDVAL

BP 217

20187 AJACCIO CEDEX 1